

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 21 avril. — Le premier conseil de cabinet de la nouvelle administration s'est tenu aujourd'hui après-midi, au bureau des affaires étrangères. Tous les ministres y assistaient.

— Lord Cowley est attendu de retour de Paris pour mardi. Lord Granville se prépare à aller reprendre le poste d'ambassadeur.

CHAMBRE DES PAIRS.

Séance du 18 avril. — A 5 heures, le lord chancelier, lord Lyndhurst, se place sur le sac de laine; la salle est remplie de pairs.

Lord Melbourne, le marquis de Lansdowne, les comtes Mulgrave, Albemarle et Errol, le duc de Norfolk et lord Auckland siègent sur les bancs des ministres.

Le duc de Wellington, le duc de Cumberland, le duc de Buckingham, les comtes Aberdeen et Rosslyn, le marquis de Londonderry et le duc de Gordon se placent au côté de l'opposition.

Lord Brougham s'est assis du côté ministériel, près du banc de la trésorerie.

Le vicomte Melbourne : Je me lève pour informer la chambre qu'il a plu à S. M. de me nommer premier lord de la trésorerie, que moi et mes collègues nous avons aujourd'hui prêté serment, et nous avons reçu les sceaux de nos départements. Quant aux difficultés au milieu desquelles la nouvelle administration a été formée (et ces difficultés ont été fort grandes, et quelques unes d'une nature fort pénible), je n'en veux rien dire dans ce moment, ni entrer en discussion à cet égard. Les principes du nouveau ministère sont les mêmes que ceux sur lesquels était basé le gouvernement dont je faisais partie, et qui ont été en quelque sorte reconnus et pratiqués par ceux qui nous ont succédé. Ce sont des principes d'une réforme sage et salutaire, tendant non à renverser ni à compromettre, mais au contraire à améliorer et à fortifier les institutions nationales.

Quant aux points qui ont récemment occupé l'attention du parlement, savoir les mesures relatives à l'administration ecclésiastique, j'assure vos seigneuries et le pays que toute mesure projetée dans ce sens, aura pour but de favoriser et d'augmenter la véritable piété et la religion dans toutes les parties des états de S. M. (Écoutez, écoutez, des bancs ministériels.) Voilà toutes les observations que j'ai dans ce moment à faire.

Je terminerai en faisant la motion que la chambre s'ajourne à mardi, 12 mai.

Le duc de Richmond dit qu'à cause des comités de la chambre qui sont occupés de l'examen de plusieurs affaires, il désire que l'ajournement soit fixé au 30 avril.

Lord Alvanley demande à lord Melbourne si le nouveau ministère s'est assuré du soutien de M. O'Connell et de son parti, et quelles sont les conditions auxquelles ce sacrifice a été accompli, attendu que, il y a seulement quelques mois, M. O'Connell était un des plus violents opposans du gouvernement de lord Melbourne? Il somme le ministre d'annoncer à quelles conditions il a négocié avec M. O'Connell, qui a solennellement déclaré qu'il ne se reposerait que lorsqu'il aurait effectué le rappel de l'union.

Lord Brougham. Je demande le rappel à l'ordre. Je ne vois aucune raison qui puisse forcer mon noble ami (lord Melbourne) à répondre à ces questions.

(Ces paroles sont prononcées par lord Brougham avec beaucoup de violence.)

Cet incident donne lieu à une conversation fort

âpre entre lord Brougham et les lords Alvanley et Kenyon.

Le comte de Wicklow (avec beaucoup de chaleur.) Mon noble ami (lord Alvanley), en faisant la question, ne s'est pas écarté de l'ordre; il a donné ses raisons pour faire la question, et la conduite du noble et savant lord (lord Brougham), en demandant le rappel à l'ordre, de cette manière extraordinaire et sans exemple, est tout-à-fait contraire à l'ordre.

Le vicomte Melbourne : Le noble lord (Alvanley) n'était pas beaucoup hors de l'ordre en faisant la question; mais il aurait pu la faire d'une manière moins vague. Il m'a demandé jusqu'à quel point mon opinion est d'accord avec celle de M. O'Connell; je réponds : pas du tout. Je crois qu'on ne peut répondre plus clairement. Quant à mes opinions, elles sont toujours les mêmes. (Vives acclamations.) Le noble lord m'a aussi demandé si je m'étais assuré de l'appui de M. O'Connell; je n'ai fait aucune démarche de ce genre (acclamations); je n'ai fait aucune convention avec lui, et je n'ai pas dit la moindre chose dont on pourrait conclure que j'ai voulu m'assurer de l'appui de ce personnage. (Écoutez! Écoutez!) Je réponds donc négativement à cette question du noble lord, et si on lui a dit quelque chose de contraire, on lui a dit ce qui n'est pas vrai.

Lord Alvanley : Si je me suis écarté de l'ordre, j'en suis bien aise, puisque par là j'ai obtenu du noble lord la réponse la plus satisfaisante. Je ne regrette donc pas d'avoir fait la question, et je ne conçois pas comment j'ai pu mériter l'animadversion du noble et savant lord (Brougham.)

Le duc de Buckingham. La réponse du ministre dé trompera la chambre et la nation de l'imputation adressée au gouvernement de vouloir se concilier l'adhésion de M. O'Connell, mais je dois lui adresser une question sur un autre point, qui a été la cause de la retraite du dernier ministère. Je demande au noble vicomte (Melbourne) de la manière la plus distincte et la plus pressante s'il se propose comme chef du gouvernement de S. M., de présenter une mesure relative aux dîmes, fondée sur la résolution passée récemment dans la chambre des communes, et ayant pour but d'approprier l'excédent des revenus de l'église irlandaise, à d'autre usage que celui du culte protestant?

Le vicomte Melbourne. Il est très difficile de répondre à de telles questions, parce que pour le faire convenablement, il faudrait entrer prématurément en des discussions étendues. Cependant je n'hésite pas à dire que, d'après les assurances que j'ai données, je suis dans l'obligation d'agir en conformité de la résolution de l'autre chambre. (Écoutez, écoutez.)

Après quelques observations de lord Londonderry contre M. O'Connell et son parti, la chambre adopte la proposition du duc de Buckingham et s'ajourne au 1^{er} mai.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du même jour. — Sir Robert Peel entre et se dirige vers sa place ordinaire, mais la trouvant occupée par un autre, il se dirige vers le côté de l'opposition de la chambre, suivi des membres de la précédente administration qui sont présents.

Bientôt après, entre M. F. Baring, accompagné d'un grand nombre de membres de la précédente opposition, qui prennent place sur les bancs ministériels.

Sur la motion de M. F. Baring, la chambre arrête que les lettres de convocation seront adressées aux électeurs des villes, comtés, etc., dont les re-

présentans ont accepté des places dans la nouvelle administration.

M. F. Baring annonce que lundi prochain il fera la motion que la chambre s'ajourne au 12 mai prochain, attendu que quelques uns des membres qui avaient accepté des places ne se trouvent pas à Londres, et qu'il faut remplir quelques formalités avant de procéder à l'expédition d'autres lettres de convocation.

La chambre s'est par conséquent ajournée à lundi (aujourd'hui.)

FRANCE.

Paris, le 21 avril. — Le *Messageur* donne ce soir la nouvelle suivante :

« On a dit, nous ignorons sur quel fondement, que la république avait été proclamée à Lisbonne, et dona Maria forcée de s'embarquer. »

Nous devons dire que le même bruit a été répandu sur les bancs de la chambre. On assurait que la nouvelle en était venue par le télégraphe.

(*J. du Commerce.*)

— On lit dans le *Constitutionnel* :

Le bruit courait aujourd'hui à la Bourse que la république avait été proclamée à Lisbonne, et que dona Maria avait été forcée de s'embarquer. Cette nouvelle invraisemblable n'a produit que peu d'impression, et à la chambre, où on affectait de la répandre, elle n'a obtenu aucun crédit.

— Hier, le bruit s'était répandu qu'une émeute avait eu lieu à Lisbonne pour demander le renvoi du ministre Palmela. Depuis, on a prétendu que c'était une révolution, et que la république avait été mise à la place de dona Maria. Quelques personnes disent que la nouvelle en est venue par estafette; mais aujourd'hui les courriers de la Péninsule n'ont rien apporté qui puisse confirmer ou détruire ces bruits.

Ce qui paraît certain, c'est que cette nouvelle a été apportée à la chambre par un maréchal, et que, sur une note du château, les ministres ont quitté la séance vers quatre heures et n'ont pas reparu.

— Le même vague règne sur le fait de l'amnistie. Cette mesure d'ailleurs, serait sujette à modification si les nouvelles de Lisbonne se confirmaient.

— Le *Journal des Débats* laisse entrevoir ce matin que la satisfaction demandée et peut-être exigée par le gouvernement, sera le rappel définitif de M. Livingston : « Personne, dit-il, ne pouvant exiger qu'un négociateur qui a publiquement mérité du pays où il est accrédité, continue à être bien vu dans le pays qu'il a offensé. Ce sont toutes ces raisons qui nous font regarder le séjour, à Paris, de Livingston comme fort difficile et son retour comme fort incertain. »

— On lit dans les journaux la note suivante :

Ste. Pélagie, le 18 avril 1835.

« Les deux comités de défense de Lyon et de Paris, réunis à Ste. Pélagie ;

« Après en avoir délibéré avec tous leurs camarades ;

« Informés que M. le président de la cour des pairs a l'intention de leur refuser pour défenseurs des hommes pris en dehors de l'ordre des avocats ;

« Protestent ensemble et unanimement contre toute violation de la libre défense ;

« Déclarent que leur résolution formelle est de se présenter devant la cour des pairs accompagnés des défenseurs de leur choix, appuyés qu'ils sont non-seulement par les principes communs aux hommes de tous les partis, mais encore par l'opinion de tous les barreaux, qui comprennent comme

aux le droit accordé à tout accusé de se faire défendre par des hommes qui aient toute sa confiance. (Suivent les signatures.)

—L'ordre des avocats près le tribunal civil de Marmande vient aussi de lancer sa protestation contre l'ordonnance du 30 mars, elle se termine ainsi :

« Le conseil déclare protester, autant qu'il est en lui, contre l'inconstitutionnalité et l'illégalité de l'ordonnance du 30 mars 1835, et adhérer aux protestations résultant des délibérations de l'ordre des avocats de Paris, de Rouen et de Nantes. »

—L'ordre des avocats du barreau de Nancy, convoqué le 16 par M. Chatillon, bâtonnier, a décidé qu'une protestation contre l'illégalité de l'ordonnance du 30 mars serait adressée à M. Philippe Dupin.

—La cour royale de Rouen est convoquée pour le mercredi 29 avril, en audience générale, à l'effet de statuer sur la résolution de l'ordre des avocats du barreau de Rouen.

—Avant-hier dans la nuit, les prisonniers de Lyon ont été transférés à la prison de la rue de Vaugirard, attendant au Luxembourg. Ils étaient renfermés dans douze fiacres, escortés par la garde municipale à cheval.

—Les avocats du barreau de Vesoul ont arrêté et signé une protestation contre l'ordonnance.

—La loi sur l'indemnité américaine adoptée par la chambre des députés, contient un amendement ainsi conçu, auquel les ministres se sont ralliés :

« Les paiements à effectuer, en exécution de l'article 1^{er} de la présente loi, ne pourront avoir lieu qu'après que le gouvernement français aura reçu des explications satisfaisantes sur le message du président de l'Union, en date du 2 décembre 1834. »

Le nombre des votans était de 426. Majorité 214. Pour le projet 289 voix, contre 137.

—Hier, M. Moreau de la Meurthe a lu le rapport sur le projet de loi relatif aux fonds secrets. La commission a conclu à l'adoption pure et simple du projet. Les lois, a dit M. le rapporteur, les lois sur les crieurs publics et sur les associations ont produit les salutaires effets qu'on en attendait : elles ont détruit un moyen perpétuel et journalier d'agiter les masses et d'agir publiquement et ostensiblement sur elles dans des réunions et par des discours où l'on préconisait les théories et les maximes les plus anarchiques et les plus incendiaires. Mais les chefs et les meneurs de ces réunions n'ont abandonné ni leurs systèmes ni leurs projets; mille journaux nous l'apprennent et eux-mêmes ne le nient pas. Ils se réunissent en secret; ils se consultent; ils cherchent à agir sur la jeunesse et sur les classes inférieures, et les députés de nos grandes villes et surtout ceux des villes manufacturières savent et annoncent qu'ils tendent de nouvelles séductions sur les ouvriers. La surveillance n'est donc, sous ce rapport, ni moins importante, et peut-être est-elle plus difficile et plus coûteuse.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit ce soir dans le *Journal de Paris* :

« Le 15, Orax était à Urdax et Jaureguy à Oyarzun. Ils étaient séparés par plusieurs bataillons carlistes qui se trouvaient à Verra et à Etchalar, où l'on croyait que devait être Zumalacarréguay, qui avait annoncé son arrivée dans le Bastan. »

« Mais, chassé des Amescoas par Cordova, Zumalacarréguay s'était concentré le 11 à Orate avec don Carlos. Le 13, il a attaqué Bergara avec 18 bataillons et 9 bouches à feu. Le 15, Bergara tenait toujours, et devait être secouru le lendemain ou le surlendemain. »

« Le 10, Cordova et Aldana ont occupé les Amescoas. »

« Ils ont retiré la garnison et détruit tous les ouvrages de Maesta. »

« A Conrada, ils ont brûlé l'hôpital-général des carlistes. »

« A Eulate, ils ont détruit tous leurs établissements ainsi que les moulins et les retranchemens d'Orbiz. »

« Ils se sont rejoints, le 13, à Viana. Le même jour, Gurrea est entré à Pampelune avec deux convois. »

« Des nouvelles de Pampelune, en date du 17, annoncent que Valdès venait d'arriver à l'armée, et qu'au lieu de se rendre à Pampelune, il avait pris sur-le-champ le commandement des troupes, et s'était dirigé sur la Borunda avec les trois divisions qui étaient sur la Ribera. »

« Mina lui a envoyé celle de Gurrea; ainsi Valdès aura avec lui 24 bataillons. »

« Le général Vigo est revenu à Pampelune avec la brigade d'Arragon. »

« Il a laissé un escadron à Saragosse. »

—On nous écrit de Madrid, 12 avril :

La discussion de la dette intérieure a commencé le 9; déjà le projet du gouvernement a été approuvé, dans sa totalité, à la presque unanimité; on doit procéder à la discussion des articles en détail, mais le ministère est sûr d'y réussir. M. Martínez de la Rosa a déclaré aux procuradores que les ventes seraient reconnues valables, mais qu'il fallait avoir égard aux couvens qui en sont en possession maintenant. D'ailleurs, a ajouté M. de la Rosa, le gouvernement compte supprimer incessamment 820 couvens de réguliers. Or donc, alors les biens pourront être rendus aux acheteurs, sans préjudice pour personne. M. Arguelles a dit que le nombre d'acheteurs s'élève au-delà de 7,000, donc, c'est plus de 7 mille familles intéressées au maintien du gouvernement actuel si les biens leur sont rendus.

—Des troubles de la même nature que ceux de Saragosse ont éclaté à Murcie; l'ordre a été rétabli, non sans peine.

BELGIQUE.

LIEGE, LE 23 AVRIL.

CROIX DE FER.

Dans la précipitation que nous avons mise à former la liste des décorés de la croix de fer, insérée dans notre numéro d'hier, nous avons omis quelques noms qui devaient y figurer. Nous allons les donner dans une liste supplémentaire, en y ajoutant les noms de plusieurs personnes bien connues à Liège, et qui ont cessé d'y avoir leur domicile depuis quelque temps.

All, H., capitaine au 40^e régiment d'infanterie. Il forma à Dinant, dans les premiers jours de septembre 1830, une compagnie de volontaires à la tête de laquelle il combattit à Ste. Walburge, près de Liège.

Anciaux, A., capitaine au 42^e régiment de ligne. Il commandait un détachement de volontaires à Fleurus pendant les journées de Bruxelles; fit preuve de bravoure le 26 septembre 1830, en contribuant à enlever sous le feu de l'ennemi un caisson chargé de munitions.

Berten, E. F., capitaine, officier d'ordonnance du général Magnan. Il contribua à développer l'esprit national à Gand, à organiser la résistance aux actes oppressifs du gouvernement déchu, et subit un emprisonnement de plusieurs jours. Membre actif du club politique formé à Bruxelles, dans les premiers jours de septembre, sous la dénomination de Réunion centrale, il combattit avec bravoure pendant les quatre journées à Walhem, se chargea de remettre au prince Frédéric, le 23 septembre 1830, une protestation de quelques habitans de Bruxelles contre l'agression hollandaise.

Bignon, C. J. A., sous lieutenant au 2^e régiment. Combattit en qualité de chef de peloton aux affaires d'Oreye et de Ste. Walburge, où il donna des soins aux blessés sous le feu de l'ennemi.

Bosch, Adolphe, greffier à la haute cour militaire, de Bruxelles. Collaborateur du journal *le Belge*, il contribua à développer l'esprit national et à organiser la résistance aux actes oppressifs du gouvernement déchu, il se chargea, dans les mois d'août et de septembre 1830, de faire les commandes d'armes et de munitions à Liège, et accompagna avec le plus grand dévouement les missions qui lui furent confiées sous le gouvernement provisoire dans la province du Limbourg.

Bosch, Henri, employé à la cour des comptes, de Bruxelles. Accusé d'avoir organisé un coup de main pour s'emparer de la place de Maestricht, il fut obligé de quitter cette ville pour se soustraire aux poursuites, et parcourut diverses communes des environs où il fit reconnaître le gouvernement provisoire.

Brabant, bourgmestre, de Namur. Il contribua puissamment à développer l'esprit national et à organiser la résistance aux actes oppressifs du gouvernement déchu; collaborateur du *Courrier de la Sambre*, il prit une part active à toutes les mesures qui amenèrent la journée du 1^{er} octobre et la reddition de la forteresse de Namur.

Brialmont, colonel commandant de place, de Venloo. Principal auteur du mouvement national qui éclata dans la ville de Venloo, dont il fut le premier commandant.

Brunaut, intendant militaire en non activité. Un des chefs qui dirigèrent les bourgeois armés, dans la journée du 1^{er} octobre 1830, à Namur.

Debehault du Carnois, Auguste Hippolyte Joseph Louis, rentier, de Louvain. Arborer le drapeau de l'indépendance à Hoegaerden et dans les environs le 22 septembre 1830, harcela l'ennemi à la tête de 200 volontaires réunis par ses soins, et prit une part active à tous les combats livrés sur la ligne de Louvain à Anvers.

Deladrière, major de la gendarmerie, de Bruxelles, un des membres principaux de l'association patriotique qui contribua à la reddition de la place de Mons, il prescrivit aux maréchaussées placées sous son commandement, par un ordre du jour du 11 septembre 1830, de remplacer l'uniforme par la blouse, et sauva d'un grand danger M. Chazal, commissaire du gouvernement provisoire, arrêté à Mons par les autorités hollandaises.

Delobel, lieutenant-colonel au régiment de cuirassiers, répondant à l'appel national, il refusa de porter les armes contre sa patrie et vint se ranger sous le drapeau de l'indépendance. Il commandait le corps des chasseurs volontaires de Bruxelles dans la journée du 27 octobre 1830 à Anvers.

De Loë de Meer, baron, propriétaire, se fit remarquer par son énergique opposition aux actes oppressifs du gouvernement déchu. Premier gouverneur du Limbourg en 1830.

De Robaulx, représentant; Député au congrès, dès l'origine de cette assemblée, il contribua par son patriotisme persévérant à affranchir le pays de la domination étrangère et à constituer l'indépendance nationale.

De Sauvage, Etienne, président à la cour de cassation, de Bruxelles, l'un des hommes qui par leur influence et leur patriotisme contribuèrent à développer l'esprit national et à organiser la résistance aux actes oppressifs du gouvernement déchu. Membre de l'association constitutionnelle de Liège, et premier gouverneur de la province le 2 octobre 1830.

De Schiervel, ex-membre du congrès, de Limbourg, député au congrès, dès l'origine de cette assemblée, il contribua par son patriotisme persévérant à affranchir le pays de la domination étrangère et à constituer l'indépendance nationale.

Duopétiaux (Flouard), inspecteur général des prisons, de Bruxelles, l'un des hommes qui par leur influence, leurs écrits et leur patriotisme, contribuèrent puissamment à développer l'esprit national et à organiser la résistance aux actes oppressifs du gouvernement déchu, un des condamnés politiques sous le régime du roi de Hollande; collaborateur du *Courrier des Pays Bas*, il arborer, le 26 août 1830, le 1^{er} drapeau de l'indépendance en Belgique. Nommé président de la réunion centrale dont il fut un des premiers fondateurs. S'étant rendu aux avant-postes ennemis, il fut arrêté et conduit prisonnier à Anvers.

Fontaine (Charles Joseph), sous lieutenant au 5^e régiment d'infanterie, âgé de 16 ans, il alla reprendre, sous le feu de l'ennemi, au combat de Wac hem, le 21 octobre 1830, le drapeau luxembourgeois arboré sur le pont des Deux-Nèthes.

Gaillet (Jean François), capitaine au 11^e régiment d'infanterie, dès l'origine de la révolution, il manifesta hautement dans la citadelle de Liège son opposition aux actes oppressifs du gouvernement déchu; il rallia à la cause nationale les sous-officiers et soldats de la garnison, organisa et prépara les moyens de résistance aux mesures qui seraient dirigées contre la ville de Liège.

Gerlache (de), premier président de la cour de cassation, de Bruxelles, membre de l'opposition à la 2^e chambre des états généraux; député au congrès dont il fut l'un des présidents; il contribua par son patriotisme persévérant à affranchir le pays de la domination étrangère et à constituer l'indépendance nationale.

Hannay (Jean Baptiste) géomètre de 4^e classe du cadastre, de Bruxelles, il fut atteint d'un coup de feu à la cuisse droite, le 26 septembre 1830, au moment où, suivi par quelques volontaires, il s'élançait au haut de la montagne du Parc.

Lepage, fabricant d'armes, de Paris, l'un des fondateurs du comité belge à Paris. Il se chargea de l'achat des armes et des munitions qui furent délivrées aux volontaires, et continua ses fonctions jusqu'à la dissolution du comité.

Materne (Jean François Constant), chef de bureau au ministère des affaires étrangères, de Bruxelles, collaborateur du journal *le Politique*, de Liège, pendant la période révolutionnaire; auteur d'un hymne patriotique inséré dans ce journal le 26 septembre 1830. A contribué à organiser l'artillerie liégeoise, à confectionner une quantité considérable de cartouches et de gargousses, et a pris part au combat de Ste. Walburge. L'un des jeunes gens qui résolurent l'attaque de la Chartreuse et s'emparèrent de ce fort, sur lequel il fit arborer le drapeau liégeois.

Piette (Charles Thérèse Fortuné), lieutenant au 5^e régiment de ligne, se fit remarquer par sa bravoure dans les journées de Bruxelles, le 26 septembre, il pénétra à diverses reprises dans le Parc.

Raiken (Antoine), capitaine au 12^e régiment d'infanterie, répondant à l'appel national il vint se ranger sous le drapeau de l'indépendance, arborer, le 19 septembre 1830, à Zotteghem, et dans plusieurs communes environnantes, les couleurs belges, et afficha à Mevin des proclamations insurrectionnelles; arriva le 26 à Bruxelles, à la tête d'un détachement de volontaires.

COMPOSITION DÉFINITIVE DU MINISTÈRE ANGLAIS.

Les journaux anglais du 20 avril font connaître les membres de la nouvelle administration en dehors du cabinet. Voici leurs noms :

Secrétaires de la trésorerie, M. F. Baring; M. E. J. Stanley.

Lord de la trésorerie, Lord Seymour; M. Ord; M. R. Stenart.
Juge avocat-général, M. Cutlar Fergusson.
Lord de l'amirauté, Lord Dalmeny; Amiral Adam; Amiral sir W. Parker; L'hon. capitaine El-
de la marine.
Lord lieutenant d'Irlande, Lord Mulgrave.
Secrétaire d'Irlande, Lord Morpeth.
Sous-secrétaire de l'intérieur, M. Fox Maule.
Sous-secrétaire des colonies, Sir George Grey.
Secrétaire au bureau de contrôle, M. R. Gordon; M. Vernon Smith.
Inspecteur-général d'artillerie, Sir Rufane
Doukin.
Secrétaire de l'amirauté, M. Labouchère.
Secrétaire au bureau de l'artillerie, Colonel Leith
Hay.

Les nouvelles de Lisbonne jusqu'au 3 avril, ar-
rivées par la voie d'Angleterre, annoncent que des
troubles graves y avaient éclaté dimanche 29 mars,
et qu'ils étaient principalement dirigés contre le duc
de Palmella, comme le ministre le plus impopu-
laire. Il a fallu l'intervention de la force armée
pour disperser les perturbateurs. Les funérailles de
feu le prince Auguste de Portugal avait eu lieu le
31 mars; tout s'y est passé tranquillement. Les cham-
bres se sont occupées de la question de succession
au trône, mais rien n'était encore arrêté. On disait
que la reine est effectivement enceinte.

On écrit de Berlin, que les camps et les revues
considérables qui doivent avoir lieu vers le mois
d'août, sur les frontières de la Pologne et en Silé-
sie, font naître mille conjectures dans le public
politique. Les masses de troupes russes qui arri-
vent successivement en Pologne, sont tellement
considérables, que déjà le besoin de vivres se fait
sentir. Près de Balisch, à l'extrême frontière du du-
ché de Posen, il y aura un camp russe très-nom-
breux; à la même époque deux corps d'armée prus-
sienne, formeront un camp dans les environs de
Jauer et de Schwidnitz; le roi établira son quartier
général à Furstenstein, tandis que l'empereur Ni-
colas établira le sien avec un état-major très nom-
breux à Kalisch; enfin les deux monarches feront
exécuter des manœuvres extraordinaires, et réuni-
ront partie de leurs armées pour l'exécution d'évo-
lutions plus étendues.

Des lettres de Naples annoncent que le 2 avril
au soir, une explosion terrible du Vésuve a eu lieu.
Elle a été tellement forte que les cinq cratères n'en
forment plus qu'un seul. Des blocs énormes de ro-
chers ont été lancés à une très grande hauteur, et
sont retombés au pied de la montagne Torre del
Greco, avec un fracas épouvantable. Tout le voi-
sinage était dans la consternation. Cette explosion heu-
reusement n'a duré que jusqu'à 4 heures du matin.

Le général Magnan a fait savoir au bourgmes-
tre de Jalhay que la souscription ouverte dans la
brigade qu'il commande, en faveur des incendiés
de Jalhay, a produit la somme de 2,369 francs
34 centimes.

Par arrêté du 21 avril, un brevet d'invention
de perfectionnement de cinq années est accordé
au sieur Folville (J.), domicilié à Liège, pour un
nouveau fusil, que l'on charge par la culasse.

On lit dans le *Journal de Verviers*.

M. Ernst, ministre de la justice, qui fait, as-
sure-t-on, dans ce moment, une tournée électorale
dans le district de Liège, où il espère être réélu, mal-
gré son apostasie, est arrivé ces jours-ci à Aubel,
où ses amis lui ont donné une sérénade. Peut-être,
M. Ernst veut aussi se ménager une chance d'élec-
tion dans le district de Verviers. Nous verrons bien!
D'un autre côté, M. de Theux fait aussi ses
visites aux électeurs de son district. On assure que
ses carés lui ont promis leur haute protection.

Plusieurs journaux ont annoncé que M. Car-
tigny avait été obligé de suspendre ses paiemens.
On nous assure aujourd'hui que, grâce aux arran-
gemens que M. Burnard a pris, les créanciers se
trouvent complètement rassurés et que les pension-
naires et gagistes du Grand-Théâtre vont être payés.
Ce serait dignement débiter. (Emano.)

— On assure que le colonel Borremans, à la suite
d'une altercation assez vive avec le ministre de la
guerre, s'est décidé à appeler ce dernier devant les
tribunaux.

— Avant les vacances que la chambre des re-
présentans vient de prendre, M. Deschamps avait
déposé sur le bureau, son rapport sur la loi rela-
tive à l'instruction publique. L'impression en est
maintenant terminée. Les membres de la cham-
bre en recevront chacun un exemplaire à leur do-
micile, afin qu'ils puissent l'étudier pendant les
vacances.

— L'épouse de M. Miot, membre du conseil de
régence de la ville de Beaumont, est accouchée,
il y a quelques jours, de son septième garçon, sans
interruption de sexe; le roi a accepté d'en être le
parrain. La mère et ses sept fils sont en très bonne
santé.

— La Banque de Belgique est autorisée, par les
contractans de l'emprunt espagnol, à opérer, à
Bruxelles, la conversion des anciens titres en nou-
veaux. Le délai pour la première conversion étant
déjà expiré, la seconde se fera simultanément à
Londres, Paris et Bruxelles.

— On écrit de Rome, 2 avril:

« Les excavations du territoire de l'ancienne
Vulcia, maintenant Jenuta di Campo Scala, se con-
tinuent par les soins d'une société approuvée par
le cardinal Cumerlingue. Les résultats jusqu'à pré-
sent sont très heureux. On a trouvé dans les tom-
beaux des coupes et des vases peints d'un beau des-
sin, représentant des faits historiques et mytholo-
giques intéressans pour l'étude de l'antiquité. Dans la
ville de Vulcia les fouilles ont donné pour résultats la
découverte de trois statues colossales, en marbre et
une en bronze, des instrumens en or et en argent,
des bas-reliefs, des colonnes et des inscriptions,
étrusques et latines. »

Nous venons d'apprendre avec plaisir que le
Musée des Familles, l'une des plus belles et des plus
riches publications littéraires du temps, venait de
s'entendre avec les meilleurs écrivains de notre pays.

Un de nos amis vient de lire et de nous envoyer
l'article suivant extrait du *Musée des Familles* et in-
séré dans un de ses numéros sous presse en ce mo-
ment: nous croyons être agréables à nos compa-
triotés en le publiant ici par avance.

BELGIQUE. — Nous n'avons donné jusqu'à présent que
très peu d'articles sur la Belgique: ce pays si riche en mo-
numens, en beaux arts et si pittoresque, a des droits et
mérite incontestablement une plus grande place dans nos
colonnes.

Pour le décrire avec exactitude nous venons de nous asso-
cier ces MM. des Sociétés de Paris, Londres et Bru-
xelles (1) qui comptent parmi eux des gens de lettres, et
qui sont liés d'amitié avec les écrivains belges les plus dis-
tingués.

Désormais le *Musée des Familles*, tout universel qu'il est
déjà, sera donc encore, particulièrement, pour la Belgique,
une œuvre nationale: les jeunes Belges pourront la lire et
la consulter avec confiance puisqu'elle sera faite par leurs
compatriotes.

Avec le temps le *Musée des Familles* contiendra par mor-
ceaux détachés, l'histoire générale de la Belgique: mou-
mens, sites, industrie, beaux-arts, biographie, anecdotes,
chroniques et tout ce qui se rattache à cette belle contrée se
trouvera décrit dans le *Musée des Familles*.

(Extrait du *Musée des Familles*, mois de mai,
Extrait du *Franc Parleur*.)

(1) Rue de Ruysbroeck, n° 9, chez lesquels on souscrit au
Musée des Familles.

DIRECTION PROVINCIALE DU TRÉSOR. PENSIONS CIVIQUES.

Le directeur du trésor dans la province de Liège, in-
forme les intéressés, que le PAIEMENT DES PENSIONS
CIVIQUES pour le 1^{er} trimestre 1835, est ouvert à son bu-
reau tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, depuis neuf
heures du matin jusqu'à midi.

AVIS.

Le receveur des contributions directes des quartiers du
sud et de l'est, invite tous les contribuables à venir, sans
aucun retard, payer les termes échus de leurs contributions de
cette année.

Le président de la chambre des notaires de l'arrondisse-
ment de Liège, rappelle à ses confrères du ressort que l'as-
semblée ordinaire du 1^{er} mai aura lieu à 4 heures chez M^e
DE BEFFE, rue Sœurs de Hasque. 426

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins, revu leur avis du 20 août
1834, par lequel les personnes qui ont payé leur quote-
part dans l'emprunt dit des notables en 1830, ont été in-
vités à se présenter, munies des récépissés de versement au
bureau du receveur de la ville, à l'effet d'être remboursés
de leurs avances.

Un certain nombre de contribuables n'ayant pas encore
réclamé ce remboursement, on les prévient qu'ils peuvent se
rendre chez ledit receveur jusqu'au 15 mai prochain, porteurs
des quittances qui leur ont été délivrées.

Ceux d'entre les contribuables qui se trouveraient dans
l'impossibilité de produire les quittances qui leur ont été
délivrées, peuvent également se présenter au bureau du re-
ceveur où ils prendront connaissance des instructions que
l'administration municipale lui a transmises pour parvenir à
un remboursement régulier.

A l'hôtel-de-ville, le 20 avril 1835.

Le président du collège, Louis JAMME.

Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

Les bourgmestre et échevins informent le public que les
comptes des quatre légions et des corps détachés de la garde
civique de cette ville pour l'exercice 1834, resteront affichés
au secrétariat de la régence pendant dix jours consécutifs, en
conformité de l'art. 68 de la loi du 31 décembre 1830.

Chacun pourra en prendre inspection pendant ce délai.

Liège, le 20 avril 1835.

Le président du collège, Louis JAMME.

Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

Séances publiques du conseil de régence samedi
et lundi prochains, à 5 heures du soir.

SPECTACLE.

Première représentation de *Latude*.

Le drame de *Latude* a été écouté avec intérêt, avons nous
dit avant-hier; c'est en effet à quoi s'est réduit le succès qu'il a
obtenu, succès purement d'estime, non d'enthousiasme et dû
avant tout au sujet même indépendamment de tout mérite
de la part des auteurs ou des acteurs. Cependant, s'il faut
en croire l'affiche, ce drame a fait courir tout Paris, et à
Bruxelles il a obtenu un véritable succès de larmes, ce qui,
à notre gré, est le plus bel éloge qu'on en puisse faire.
A quoi donc faut-il attribuer la froideur avec laquelle il a
été accueilli parmi nous? Est-ce par hasard que les Liégeois
sentiraient moins vivement que les Brabançons, ou bien que
la fibre lacrymale serait, chez nos dames, moins impres-
sionnable et moins sympathique que chez les compagnes de ces
éternels buveurs de *farò* et de *pèrman*? Non sans doute;
il y a d'autres causes plus réelles, que nous allons tâcher
d'expliquer.

C'est, il faut bien le dire, que le drame, en général, est
loin d'être joué, ici, avec la même perfection qu'à Bruxelles;
c'est que celui qui nous occupe, en ce moment, a été monté
avec une négligence incroyable, c'est que les principaux
acteurs savaient mal leurs rôles et que costumes et décora-
manquaient de vérité. Il y a bien encore une autre cause,
et celle là n'est peut-être pas la moins forte, du peu d'im-
pression produite par *Latude*, c'est qu'on en avait supprimé
la musique. Or, chacun sait que tout mélodrame est accom-
pagné d'une partition appropriée à l'action et composée sou-
vent par un homme de talent. C'est ainsi qu'avant d'avoir
acquis la réputation, dont il n'a guère joui que sur la fin de
sa trop courte vie, Hérold avait long temps travaillé pour
les théâtres des boulevards. La musique est surtout nécessaire
dans les scènes qui doivent faire tableau, dans celles où le
dialogue fait place à la pantomime, et où il ne faut pas
par conséquent qu'on s'aperçoive de ce vide qui, presque
toujours, est un grand défaut dans une œuvre dramatique.

Nous arrivons maintenant au jeu des acteurs: c'est à M.
Berger, qui remplissait le rôle de *Latude*, que nous adre-
serons les plus graves reproches. Comme nous avons toujours
professé la plus grande estime pour son talent très-remarquable,
c'est pour nous une raison de plus de lui dire la vé-
rité. M. Berger, néglige beaucoup trop l'exactitude du cos-
tume, point essentiel de l'art dramatique. Comment, par
exemple, veut-il faire illusion avec son costume du prologue
et qu'on le prenne pour un jeune homme de 23 ans? Avec
cet habit à larges pans, cette coiffure de mauvais goût, il en
paraît cinquante: il est vrai que pour être conséquent, au
dernier acte, quand la scène se passe à Bicêtre et que *La-
tude* ne doit avoir que 58 ans, on lui en donnerait bien 100.
M. Berger n'a d'ailleurs pas joué ce rôle avec sa verve or-
dinaire, et, ce qui lui arrive bien rarement, sa mémoire
l'a trahi plus d'une fois.

Si nous nous montrons si sévères à l'égard de M. Berger,
on doit bien penser que nous n'avons aucun bien à dire de
ses camarades, tout ce que nous pouvons faire pour eux,
c'est de n'en pas parler.

Quant à la pièce, nous n'en ferons pas l'analyse, la notice
biographique sur *Latude* que nous avons donnée, nous épargne
ce soin; car les auteurs se sont peu écartés de la fidélité histori-
que. Le personnage de *Henriette Legros*, cet ange gardien de
Latude, est une création heureuse, celui de *Alegre*, le com-
pagnon de toutes ses infortunes, n'ajoute pas moins d'intérêt à
l'action; mais ce qui était au moins inutile, c'est l'amour de
Latude pour Mme. de Pompadour dans le prologue, amour qui
ne semble avoir été imaginé par les auteurs qu'afin de repro-
duire une scène de *Salvoisy* ou *l'Amant de la Reine*, celle où
Salvoisy fait une déclaration à la reine, comme *Latude* en
fait une à Mme. de Pompadour. Du reste, ce mélodrame
est écrit sagement, sans qu'on y rencontre, presque de ces
boursoufflures propres au genre, et il offre plusieurs scènes
fort attachantes et bien traitées; mieux joué, il obtiendra
plus de succès.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui jeudi, 23 avril, 8^e représentation du 8^e mois d'abonnement, la reprise de *Jeanot et Colin*, opéra en 3 actes de M. Etienne, musique de Nicolo, précédé par *Vulvie*, comédie en 3 actes de M. Scribe. Le spectacle sera terminé par le *Charlatanisme*, vaudeville en un acte de M. Scribe.

Demain vendredi, 24 avril, 9^e représentation du 8^e mois d'abonnement, la 11^e représentation de *Gustave III, ou le bal masqué*, grand opéra historique en 5 actes et à grand spectacle de M. Scribe, musique de M. Auber, précédé par *Estelle ou le père et la fille*, vaudeville en un acte de M. Scribe.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

INSTITUT D'ÉDUCATION, DIRIGÉ PAR J. F. FRÉNAV, PLACE DERRIÈRE ST. PAUL, N° 515.

L'instruction donnée dans cet établissement a principalement pour but de préparer les élèves aux études universitaires et de les former à la science commerciale. La rentrée des classes aura lieu le 1^{er} mai

J. P. BIERSET, MARCHAND-TAILLEUR, RUE SOUVERAIN-PONT, N° 596.

A l'honneur de faire part de son RETOUR de PARIS aux personnes qui voudront l'honorer de leur confiance. 427

LES SŒURS DEBOUNY,

Ont l'honneur d'annoncer leur RETOUR avec un très-joli CHOIX de MODES, soieries, schals, écharpes, fichus, rubans, fleurs; joins à tous ces articles, un assortiment complet de lingerie. 428

On DEMANDE de BONNES OUVRIÈRES en LINGERIE S'adresser rue de la RÉGENCE, n° 729.

HUITRES anglaises chez ANDRIEN fils, rue Souverain Pont

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville

HUITRES Anglaises, 1^{re} qualité, chez PERET; rue Ste Ursule

A VENDRE A LA HOUILLE DE LA HAYE, A Saint-Gilles.

1^o 2 CHAINES ou schifs de 1630 pieds de longueur, pesant chacune environ 11,400 livres. 345
2^o Un TAMBOUR tout neuf avec son arbre en fonte.

AVIS AU PUBLIC.

Ch. HUBERT, distillateur-confiseur, fabricant de chocolats, au Fidèle Berger, rue de l'Université, prie les personnes qui ont des relations avec les ventes par actions ou loteries étrangères, de ne pas s'adresser à son magasin ni à son adresse, n'ayant jamais rien eu de commun avec ces sortes de choses.

Le même est parfaitement bien assorti en toutes espèces de LIQUEURS des meilleures qualités, au prix les plus modiques. On trouve également un grand assortiment de CHOCOLATS de sa fabrication. Il se recommande aux personnes qui veulent bien lui accorder la préférence. 425

VENTE

D'UNE

BELLE ET GRANDE MAISON DE COMMERCE.

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que le vendredi, 8 mai 1835, à 3 heures de relevée, devant M le juge de paix des quartiers du nord et de l'est de cette ville, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, il VENDRA aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, sans réserve d'infirmité ni de surenchère, sur la mise à prix de 45,000 francs, une BELLE et GRANDE MAISON de commerce, avec cour, vastes magasins, etc., située à Liège, rue du Pont, portant l'enseigne de la Main Bleue, et les numéros 837 et 838.

S'adresser pour connaître les conditions et voir les titres de propriété, audit M^e DUSART, notaire. 341

EPEAUTRE A VENDRE.

VENDREDI, 24 AVRIL 1835, à trois heures après midi, la commission des hospices civils de Liège, exposera en vente publique, au local de ses séances, rue Féronstrée, à Liège, UNE PARTIE D'EPEAUTRE de la dernière récolte, première qualité.

AUX TROIS OMBRELLES.

F. COLOMBIER, place du Marché, n° 931, vient de recevoir un très GRAND ASSORTIMENT de PARASOLS dans tout ce qu'il y a de plus nouveau dans les prix de 9 jusqu'à 18 francs. Il a aussi un ASSORTIMENT D'ETOFFES pour les RECOUVRIER et les faire à volonté. Il est aussi très bien assorti en PARAPLUIES de GROS de NAPLES, du prix de 13 jusqu'à 30 francs. Il a aussi un ASSORTIMENT de BUSC et BALAINES de CORSET et autres ainsi que de BAGUETTE de FUSIL. 424

VENTE

DE

DEUX MAISONS.

Le MARDI 5 MAI 1835, à 3 heures de relevée, le notaire PAQUE procédera à la VENTE aux enchères publiques, en son étude, rue Souverain Pont, de DEUX BELLES MAISONS séparées par une cour, dont une avec porte cochère solidement et récemment bâtie, située au commencement du quai de la Sauvenière, n° 808, très à portée de la salle de spectacle. On pourra l'occuper de suite.

L'autre située rue Basse Sauvenière, n° 809. On en aura la jouissance au 24 juin.

Ces deux maisons sont libres de charges et on peut les voir en s'adressant au n° 809, rue Basse Sauvenière. Les titres et le cahier des charges sont déposés en l'étude du notaire PAQUE.

MAISON BELLE, vaste et très commode avec cour et jardin renfermés entre murailles, et ayant une écurie, à LOUER à Marche en Famenne. Cette MAISON, située sur la nouvelle route de Liège à Luxembourg, est très propre à un hôtel. S'adresser franco à M. L. Alexandre, propriétaire à Marche. 422

La place d'INSTITUTEUR à LOUVEIGNÉ étant vacante, l'autorité locale invite les aspirants à cet emploi à se présenter au concours qui aura lieu à la maison commune à Louveigné, le lundi 4 mai prochain à 10 heures du matin, munis de certificats de moralité etc.

Les avantages de ce poste sont: une salle d'école et un logement nouvellement construits, un traitement de 200 francs de la commune, un subside de l'état de 160 francs et les rétributions d'élèves nombreux. 419

ADJUDICATION DÉFINITIVE.

La propriété sise à Bois l'Evêque, consistant en MAISON d'habitation avec un bonnet 59 perches 10 aunes (1 bonnet 16 verges 10 verges petites) de jardin cotillage, verger planté d'arbres et terres labourables, ayant été surenchérie sera définitivement exposée en VENTE aux enchères le lundi 27 avril présent mois à dix heures du matin, pardevant M. CHOKIER, juge de paix des cantons Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau sis Mont Saint Martin n° 611, par le ministère de M^e GILKINET, sur la mise à prix de 6090 FRANCS.

S'adresser pour plus amples renseignements audit M. Chokier et en l'étude à Liège, rue Féronstrée, n° 588, dudit M^e GILKINET. 420

A VENDRE

Un BEAU JARDIN entouré de murs, avec un petit bâtiment sur le devant, sis rue Célestines. S'adresser cloîtres St. Jean en Isle, à Liège où il y a deux places à LOUER, pour des personnes seules, sises Hors Château. 422

AVIS POUR SURENCHERIR.

Suivant procès verbal d'adjudication reçu par M^e GILKINET notaire, à Liège, le 21 avril 1835, les IMMEUBLES ci-après provenant de la succession de M. Lixon, en son vivant avocat, à Liège, ont été vendus comme suit:

Une belle et grande MAISON sise à Liège, rue Agimont, n° 110. 20,500

Une MAISON avec remise et 20 perches 70 aunes de jardin, cotillage y attenant, située à Liège. lieu dit Longdoz. 5,600

Une pièce de TERRE, sise commune de Hognoul, contenant 62 perches 20 aunes. (14 v. g.) 1,500

Une idem, sise au même endroit, contenant 17 perches 77 aunes (4 v. g.) 400

D'après les conditions de la vente, toute personne solvable pourra surenchérir la susdite adjudication, et ce pendant la quinzaine qui la suivra, c'est-à-dire jusqu'au 6 mai inclusivement, à charge d'en porter le prix à un vingtième, en sus de celui ci-dessus désigné et de passer acte de cette surenchère par le ministère de M^e GILKINET. 423

AVIS.

Un CÉLIBATAIRE se voyant, par des circonstances malheureuses, sans moyens d'existence, cherche à se PLACER comme domestique, garde magasin, garde-malade, etc., etc. Il connaît la tenue de livres. Il fournira les certificats les plus satisfaisants. Il espère que toutes les personnes bienveillantes s'intéresseront à son malheureux sort. Il préférerait une maison où l'on parle flamand.

S'adresser, par lettres affranchies, à M. GLERRIX, quai d'Avroy, n° 617.

PROVINCE DE LIÈGE.

ROUTE DE HUY A TIRLEMONT.

4^e partie à construire.

AVIS — Le lundi 4 mai 1835, à onze heures du matin à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, et de la commission des actionnaires, à l'ADJUDICATION publique, par soumissions et aux enchères des travaux à faire pour la construction de la partie de la route de Huy à Tirlemont, divisée en trois lots; savoir:

1^{er} Lot. Commencant à l'origine vers Huy de la partie de route à construire et aboutissant à l'intersection de l'axe de ladite route avec celui de la chaussée des Romains, dite Chaussée Verte.

2^e Lot. Depuis ce dernier point sur une longueur de 2653 mètres 50 centimètres.

3^e Lot. Depuis cette dernière longueur jusqu'à l'entrée de Hannut

Ces trois lots seront ensuite remis, s'il y a lieu, pour en faire l'objet d'une seule adjudication.

On peut prendre connaissance du devis d'après lequel il y sera procédé, à l'hôtel du gouvernement à Liège, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef, de MM. les commissaires des districts, et chez M. le secrétaire de la commission des actionnaires à Huy.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 13 avril. — Métalliques, 102 1/4. — Actions de la banque 1328.

Fonds anglais du 20 avril. — Cons., 92 3/4 0/10. — belge, 104 0/10. holl. 57 1/4, Portug. 99 3/8. Esp. cortés, 49 1/2.

Bourse de Paris, du 21 avril. — Rentes, 5 1/2, 107 70 fin cour., 107 80. — Rentes, 3 p. c. 84 85, fin cour., 84 95 — Actions de la banque, 0000 00 — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 98 80, fin cour., 98 90. — Emprunt Guebhard, 48 1/2, fin cour., 00 0/10. — Rente perpétuelle, 5 p. c., 48 1/2, fin cour., 00 00, Trois p. c., 31 1/4, fin cour., 00 00; différée, 00 0/10. — Cortés, 49 1/2. — Portugais, 00 0/10. — d'Haiti, 0000 00. — Grec, 0/0. — Emp. belge, 102 1/4, fin cour., 102 3/8. — Empr. romain, 101 7/8, fin cour., 102 0/10. — Empr. de la ville de Bruxelles, 00. — Banque de Belgique, 121 0/10 — Dette différée, 22 3/4. — Coupons cortés, 31 3/8.

Bourse d'Amsterdam du 21 avril. — Dette active 56 3/16 00 — Dito, 5 1/2, 102 1/16 00. — Dito différée, 0 00/1000 00. — Bill. de chance 25 15/16. — Syndi. d'amor. 95 3/16. — Dito, 3 1/2 1/2, 80 1/16. Contrib. de guerre, 00/00 0/10 Bill. du trés., 6 1/2, 101 0/100. — Société de comm. 106 0/10. — Rus. 1/2, 1831, 1833 99 1/8. — Dito ins. au gr. liv. 70 7/16. — Dito emp. à L., 5 1/2, 00 00 — Prus. nég. à L., 6 1/2, 00 0/10. — Dan. m. à Lond., 00 0/10. — Rente franç. 00 0/10. — Rente perp. d'Espagne, 00 0/10 — Dito d'Amst., 48 1/16 — Dno à Londr., 3 1/2, 31 1/4 0/10 — Dito à Paris, 0 0/10 — Dito à Anvers, 00 0/10. — Dette diff. d'Esp. à Paris, 23 3/16 0. — Bons cortés à Lond. 48 1/4. — Coupons des cortés, 00 0/10. — Vienne actions de la bank., 0000. — Métalliques, 99 3/4 — Act. Rot. 1^{re} levée, 0000. — Dito 2^e levée, 000 0 — Lots de Pologne, 000 0/10 00. — Naples falcon. 00 0/10. — Dito à Londres, 00. — Brésiliens, 87 1/4 000. — Grecs 0 — Lots Prussiens 115 3/4.

Bourse d'Anvers du 22 avril.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam.	12 0/0 perte	P	
Londres.	12 05 0/10		
Paris.	47 1/4	A	47 00 0/10
Frankfort.	36 3/16		36 0/10
Hambourg.	35 7/16		35 1/4

Escompte 4 1/2.

Effets publics Belgique. — Dette active, 105 0/10 P. — Idem différée, 44 1/2 0. — Oblig. de l'entp., 95 00 P. — Emprunt de 48 mill., 101 1/2 A. 00 — Idem de 12 mill., 00 00. — Idem de 24 mill., 000 00. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 000 0/10 P. Idem diff., 00 00. — Rente remb., 89 et 98 5/8 00 00. — Espagne. Guebhard, 47 1/2 0/10 A. Idem perp. Paris, 3 p. c., 31 0/10. Idem. perp. Amsterdam, 48 5/8 3/4 A. — Idem diff., 23 1/2 3/4 A.

Cours après la bourse

Perpétuelles, 48 7/8 A. — Cortés 48 3/8 A. — Dette différée, 23 7/8 P. — Coupons cortés, 32 1/2 A. — Gallie Russes, Adm. Bruxelles 52 0/10 A. — Adm. d'Anvers 000 0/10. — Primes à 1 m., dont 1: Perpétuelles 50 0/10 A. — Cortés 49 3/4 P. — Dette différée 26 1/2 A.

MARCHANDISES. — Vente par contrat privé.

25 caisses sucre Bahia Moscovade, à florins 15 7/8 entrepôt national.

Arrivages au port d'Anvers, du 22 avril

Le schooner anglais Magnificent, cap. Blyford, v. de Londres, ch. d'indigo

Le schooner suédois Carl Johan, cap. Boulier, v. de Stockholm, ch. de poix et goudron.

Un 3 mats américain à la hauteur du fort La Croix.

Bourse de Bruxelles, du 22 avril. — Belgique. Dette active, 54 0/10 A. Emprunt de 24 mill., 101 3/4 P. — Actions de la société générale (5) 825 0/10 P. Société de comm. de cette ville, 120 1/2 A. Banque de Belgique (5) 121 1/4 0. Hollande. Dette active, 55 1/2 0. — Espagne. Guebhard, 48 0/10 0000. Perpét. Anvers 4 p. 1/2 00. Id. Amsterdam 5 p. 1/2, 48 3/4 P. — Idem Paris 3 p. 1/2, 31 1/4. Cortés à Londres, 48 1/8 P 0/10. Dette différée, 23 3/4 P.

H. Lignac, imp du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège